

Parc Auto et Logistique - Remise de pénalités de retard

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Dans le cadre d'un marché d'acquisition de tondeuses, la Société MASNADA a livré les deux premières unités avec un retard de 49 jours. Les deux machines, de marque KUBOTA, étaient livrées chez le concessionnaire MASNADA à la date limite contractuelle mais ne pouvaient être mises à disposition de la Ville, par défaut d'homologation routière. Cette homologation, qui est tributaire des services de l'Etat, a fait l'objet de délais très longs qui ont occasionné le retard.

D'autre part, les contraintes d'exploitation occasionnées par ce contretemps ont été très pénalisantes dans le cas d'une machine, un peu moins pour l'autre.

Dans ce contexte, il est donc proposé de ramener les pénalités de retard de 2 940 € à 1 470 €.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 8 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, s'est prononcé favorablement sur cette proposition.

Récépissé préfectoral du 25 janvier 2007.